

16.10.2019 – 11:53 Uhr

Un rapport du Conseil fédéral pointe des lacunes / L'hébergement des femmes réfugiées doit être amélioré

Berne (ots) -

La Confédération a publié son analyse de la situation des femmes réfugiées en Suisse. Le rapport pointe diverses lacunes dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes et filles requérantes d'asile. L'OSAR salue le fait qu'on analyse plus précisément la situation des femmes réfugiées. Elle demande qu'on comble immédiatement les lacunes citées dans le rapport du Conseil fédéral et qu'on instaure un hébergement sensible à la dimension de genre. La prévention de la violence contre les femmes et les filles et la protection des éventuelles victimes requièrent en outre une action coordonnée de tous les acteurs dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA).

Un postulat de la Conseillère nationale socialiste Yvonne Feri soulève la question de savoir comment les femmes réfugiées ayant été victimes d'exploitation et de violence sexuelles sont encadrées et soutenues en Suisse. En outre, il doit être clarifié dans quelle mesure il y a lieu d'agir au niveau de l'hébergement des femmes et des filles en cours de procédure d'asile. En réponse au postulat, le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui un rapport sur la situation des femmes dans la politique d'asile complété par un rapport officiel du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) qui approfondit les principales conclusions et révèle en particulier un besoin d'agir. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a analysé la situation des femmes dans les structures cantonales d'hébergement collectif.

Besoin d'agir au niveau de l'hébergement

Le rapport du Conseil fédéral situe notamment le besoin d'agir au niveau de l'hébergement sensible à la dimension de genre. Ainsi, les CFA ne sont pas encore tous équipés de dortoirs verrouillables pour les femmes. Et ils n'appliquent pas tous les prescriptions relatives à des éléments pare-vue appropriés dans les douches et à l'accès sans entrave à des toilettes séparées pour les deux sexes. L'hébergement sensible à la dimension de genre est un élément des directives émises au niveau fédéral. Il revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de protéger les femmes contre la violence sexuelle à l'intérieur des CFA.

L'OSAR demande que soient immédiatement comblées les lacunes mises à jour dans les rapports du Conseil fédéral et du SEM. Il faut impérativement respecter les prescriptions en matière d'hébergement sensible à la dimension de genre. L'OSAR a recommandé dans ses standards minimaux pour l'hébergement des personnes requérantes d'asile des mesures particulières pour la protection des femmes. Ces mesures doivent aussi être appliquées dans les structures d'hébergement cantonales.

Coordination pour la prévention de la violence

Le Conseil fédéral relève dans son rapport que la plupart des six régions d'asile n'ont pas de concept de prévention de la violence. La plupart des CFA n'ont pas clarifié les compétences, ni les processus permettant d'identifier les violences infligées aux femmes réfugiées en Suisse. Il faut combler ces lacunes au plus vite. L'OSAR demande que tous les acteurs des CFA se coordonnent dans le domaine de la prévention de la violence et de la reconnaissance des victimes de violence. Cela requiert une plus forte implication de la protection juridique. Et une présence permanente du personnel de sécurité féminin.

L'OSAR a fait partie avec le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ), Terre des Femmes Suisse (TdF) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) d'un groupe chargé d'accompagner l'élaboration du rapport. L'OSAR critique entre autres le fait que le SEM a évalué lui-même la situation des femmes dans les CFA, au lieu de confier cette analyse à un acteur externe.

Contact:

Questions :

Éliane Engeler, porte-parole de l'OSAR

eliane.engeler@osar.ch;

Direct/portable (déviation): +41 31 370 75 15